Nations Unies  $S_{PV.9818}$ 



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

**9818**<sup>e</sup> séance Mardi 17 décembre 2024, à 15 heures New York

Président: M. Wood..... (États-Unis d'Amérique) M. Bendjama Membres: M. Fu Cong Équateur...... M. Montalvo Sosa Fédération de Russie..... M. Nebenzia France..... Mme Meyer Mme Benn M. Yamazaki Mme Frazier Malte M. Fernandes République de Corée..... M. Hwang Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . . M. Kariuki M. George Mme Blokar Drobič Suisse Mme Chanda

# Ordre du jour

## Non-prolifération

Lettre datée du 5 décembre 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/880)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 15 h 5.

## Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

## Non-prolifération

Lettre datée du 5 décembre 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/880)

Le Président (parle en anglais) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de l'Allemagne et le représentant de la République islamique d'Iran à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; et S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/880, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 décembre 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, de M. Lambrinidis et de l'Ambassadrice Vanessa Frazier, Représentante permanente de Malte, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> DiCarlo.

M<sup>me</sup> DiCarlo (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur le Plan d'action global commun (PAGC) et l'application de la résolution 2231 (2015).

À 10 mois de la Date d'extinction de la résolution 2231 (2015), l'impasse sur le rétablissement du PAGC

persiste. Parallèlement, depuis le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil sur cette question (voir S/PV.9666), le contexte régional s'est encore détérioré. Dans ces conditions, une solution globale et à long terme qui rétablirait les objectifs du Plan n'a jamais été aussi nécessaire.

Les États-Unis d'Amérique ne sont pas revenus au Plan d'action et n'ont pas non plus levé les sanctions unilatérales réimposées après leur retrait du Plan en mai 2018. Ils n'ont pas non plus prorogé les dérogations relatives au commerce du pétrole avec la République islamique d'Iran. La République islamique d'Iran, quant à elle, n'est revenue sur aucune des mesures qu'elle a prises depuis mai 2019 pour s'écarter de ses engagements en matière nucléaire.

Dans son dernier rapport trimestriel daté du 19 novembre 2024, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a réaffirmé que ses activités de vérification et de contrôle au titre du PAGC ont été

« sérieusement entravées par le fait que l'Iran a cessé d'honorer les engagements en matière nucléaire qu'il a pris au titre du PAGC » (GOV/2024/61, par. 29).

L'AIEA a également constaté qu'elle ne pouvait plus assurer la continuité des connaissances sur de nombreux aspects du programme nucléaire iranien. En clair, l'Agence ne peut pas fournir à la communauté internationale d'assurances quant à la nature pacifique du programme nucléaire iranien.

En outre, l'AIEA ne peut toujours pas vérifier le stock d'uranium enrichi dans le pays, une situation qui perdure depuis février 2021. Toutefois, elle a estimé que le stock total d'uranium enrichi de l'Iran est environ 32 fois supérieur à la quantité autorisée au titre du PAGC, et inclut des quantités plus importantes d'uranium enrichi jusqu'à 20% et 60%. Un tel stock d'uranium enrichi et un tel niveau d'enrichissement restent très préoccupants.

L'Agence a également publié deux rapports spéciaux, qui ne sont pas repris dans le rapport du Secrétaire général. Ils décrivent l'intention de l'Iran de commencer ses activités d'enrichissement précédemment déclarées, au-delà des limites fixées par le PAGC. Ils contiennent également des informations sur les activités menées par l'Iran pour augmenter la production d'uranium enrichi à 60 %.

Au cours de la période considérée, le Secrétaire général a reçu des lettres de certains participants au PAGC. La Représentante permanente de l'Allemagne,

le Représentant permanent de la France et la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont échangé des vues divergentes avec les Représentants permanents de l'Iran et de la Fédération de Russie sur les causes profondes de l'impasse actuelle concernant l'application du Plan, sur les mesures que chaque pays a prises en conséquence et sur ce qu'ils estiment être la voie à suivre. Le Secrétaire général est préoccupé par les désaccords persistants entre ces États Membres à un moment aussi critique. Malgré ces divergences, ces États Membres ont exprimé leur volonté de déployer des efforts constructifs pour les régler. J'invite instamment tous les participants au PAGC et les États-Unis à relever ce défi.

J'en viens maintenant aux mesures de restriction énoncées à l'annexe B à la résolution 2231 (2015). Les seules mesures qui sont encore en vigueur sont énoncées au paragraphe 2 de l'annexe B et concernent les activités et les transferts dans le domaine nucléaire. Ces mesures resteront en place jusqu'au 18 octobre 2025, sauf si le Conseil en décide autrement. Le Secrétariat n'a été informé d'aucune action présumée incompatible avec ce paragraphe au cours de la période considérée.

Par ailleurs, aucune nouvelle proposition n'a été présentée dans le cadre de la filière d'approvisionnement au cours de la période de six mois couverte par le dernier rapport. Le Conseil de sécurité a toutefois reçu quatre notifications, transmises en application des mesures de restriction concernant certaines activités liées au nucléaire et conformes au Plan d'action.

Je voudrais reprendre à mon compte l'appel lancé par le Secrétaire général aux participants au Plan d'action et aux États-Unis pour qu'ils donnent la priorité au multi-latéralisme et à la diplomatie, principes qui ont rendu possible l'accord sur le PAGC en 2015. Les parties doivent faire preuve de la volonté politique requise et reprendre d'urgence les négociations. Le temps presse.

Bien que la responsabilité incombe aux participants au PAGC et aux États-Unis, leur succès ou leur échec nous concerne tous. La région ne peut pas se permettre davantage d'instabilité. Il faut un véritable engagement en faveur du dialogue et de la diplomatie. C'est ainsi que l'on pourra rétablir la confiance dans la nature pacifique du programme nucléaire iranien, réaliser les aspirations du peuple iranien et contribuer à la stabilité de la région et au-delà.

Enfin, je remercie S. E. M<sup>me</sup> Vanessa Frazier du leadership dont elle a fait preuve en tant que Facilitatrice

chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) au cours des deux dernières années. Je sais également gré au Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe de sa coopération continue avec nous.

**Le Président** (parle en anglais) : Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (parle en anglais) : C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité au nom de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M<sup>me</sup> Kaja Kallas, en sa qualité de Coordonnatrice de la Commission conjointe du Plan d'action global commun (PAGC).

Je voudrais remercier le Secrétaire général Guterres, la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'ensemble du Secrétariat du travail qu'ils ont accompli s'agissant de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), ainsi que Malte et ma collègue l'Ambassadrice Frazier, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Nous prenons note du dix-huitième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2024/896).

Veiller à ce que l'Iran n'acquière pas ou ne mette pas au point d'arme nucléaire est une priorité clef de l'Union européenne en matière de sécurité. Aujourd'hui plus que jamais, le programme nucléaire de l'Iran ne peut être appréhendé sans tenir compte de l'évolution de la situation dans la région. Nous demeurons convaincus que la diplomatie est le meilleur moyen de garantir le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien et qu'un accord nucléaire pleinement opérationnel contribuera à la stabilisation de l'ensemble de la région.

La résolution 2231 (2015), qui entérine le PAGC, fournit toujours le cadre de référence pour l'évaluation et les rapports périodiques de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans ce cadre, l'AIEA reste la seule organisation internationale impartiale et indépendante chargée de contrôler et de vérifier la suite donnée aux engagements pris par l'Iran en matière de non-prolifération nucléaire. Nous félicitons le Directeur général Grossi des efforts qu'il continue de déployer pour rétablir une coopération satisfaisante avec les autorités iraniennes, comme il l'a démontré lors de sa visite à Téhéran au mois de novembre.

24-40685 3/21

Nous sommes alarmés que, comme le confirment les rapports de l'AIEA, la trajectoire nucléaire de l'Iran ne cesse de s'étendre. L'Iran continue de déroger aux engagements qu'il a pris dans le cadre du PAGC et acquiert irréversiblement des connaissances. L'accumulation, par l'Iran, d'uranium hautement enrichi et le renforcement de ses capacités d'enrichissement nucléaire sont particulièrement graves.

En outre, le manque de coopération de l'Iran avec l'AIEA nuit à la capacité de l'Agence de mener à bien ses missions de contrôle. Cela empêche l'Agence de fournir des assurances quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, comme vient de le relever la Secrétaire générale adjointe DiCarlo. N'ayant pas pu mener des activités de contrôle liées au PAGC depuis plus de trois ans et demi, l'AIEA n'est plus en mesure d'assurer la continuité des connaissances sur plusieurs points clefs du programme nucléaire iranien. Cela rend la définition d'une base de référence, élément indispensable à la reprise des efforts diplomatiques, encore plus difficile.

Les informations communiquées par le Directeur général Grossi, fin novembre, sur la poursuite de l'expansion de la capacité et des opérations d'enrichissement, ainsi que début décembre, sur une forte augmentation de la production d'uranium enrichi à 60 %, proche des niveaux militaires, sont extrêmement préoccupantes. L'Iran était déjà loin de respecter les engagements qu'il avait pris dans le cadre du PAGC. En agissant de la sorte, l'Iran a choisi de franchir une nouvelle étape dans l'escalade. De telles actions comportent des risques très importants en matière de prolifération et suscitent de vives inquiétudes quant aux intentions de l'Iran. À cet égard, les commentaires formulés à diverses occasions par des responsables iraniens, suggérant que la doctrine nucléaire iranienne pourrait être modifiée, sont très inquiétants.

Nous restons conscients que l'Iran se heurte à de très graves difficultés économiques depuis que les États-Unis se sont retirés du PAGC et ont rétabli les sanctions unilatérales qu'ils avaient levées. Les États-Unis appliquent également des sanctions supplémentaires en lien avec le programme nucléaire. Dans le même temps, le programme nucléaire iranien est désormais plus avancé que jamais.

S'agissant des autres aspects de la mise en œuvre du PAGC, nous notons que la filière d'approvisionnement est toujours prête à recevoir des propositions. Elle a été conçue comme un mécanisme de transparence et de confiance pour donner l'assurance que les transferts de biens et de services nucléaires et à double usage sont pleinement conformes à la résolution 2231 (2015) et au PAGC.

De surcroît, nous sommes extrêmement préoccupés par l'appui militaire que l'Iran apporte à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, y compris sous forme de livraisons de drones effectuées en violation des dispositions de la résolution 2231 (2015). Compte tenu du transfert de missiles balistiques à la Russie, l'Union européenne a adopté de nouvelles mesures restrictives d'ampleur. Ces mesures, adoptées à l'unanimité des 27 États membres de l'Union européenne, visent notamment des entités impliquées dans l'expédition de matériel militaire iranien. Elles ont été prises dans le cadre de l'Union européenne en raison du soutien militaire apporté par l'Iran à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et aux groupes et entités armés au Moyen-Orient et dans la région de la mer Rouge. Elles ne sont pas liées à la mise en œuvre du PAGC. Nous demandons au Gouvernement iranien de cesser de fournir un appui militaire à un pays qui viole la Charte des Nations Unies. Nous continuerons de réagir à cette situation chaque fois que cela sera nécessaire.

Au cours des six mois qui se sont écoulés depuis notre dernière séance sur la résolution 2231 (2015) (voir S/PV.9666), nous avons vu la situation s'aggraver à bien des égards, notamment en ce qui concerne la trajectoire nucléaire et d'autres aspects. Les prochains mois seront incertains et chargés de risques. Personne n'a intérêt à ce que l'escalade se poursuive, car elle pourrait facilement devenir incontrôlable. Dans cette optique, nous invitons tous les participants au PAGC et les États-Unis à poursuivre le dialogue sur le programme nucléaire iranien et les questions liées aux sanctions connexes. Dans le même temps, nous exhortons l'Iran à reprendre sa pleine coopération avec l'AIEA et à s'abstenir de s'écarter davantage des engagements qu'il a pris dans le cadre du PAGC, ce qui constituerait une première mesure de confiance. Les mesures de désescalade sur le front nucléaire contribueraient à rétablir la confiance. Elles pourraient créer de nouveau un climat propice à une reprise des négociations. La question du nucléaire iranien ne peut être réglée de manière durable que grâce à la mobilisation appropriée de la communauté internationale.

La Haute Représentante de l'Union européenne, en sa qualité de Coordonnatrice, est déterminée à contribuer à l'élaboration d'une solution diplomatique au programme nucléaire iranien afin de préserver l'espace de la diplomatie nucléaire. L'Iran doit tenir ses engagements.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M. Lambrinidis de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Frazier.

**M**<sup>me</sup> **Frazier** (parle en anglais) : Je m'exprime ici en ma qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Le dix-huitième rapport semestriel de la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (voir S/2024/918) a été approuvé par les membres du Conseil le 13 décembre. Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de leur coopération et de leur participation constructive à ce processus, ainsi que de leur esprit de compromis et de leur souplesse. Il s'agit de mon quatrième rapport en tant que Facilitatrice désignée par le Conseil, et je remercie le Conseil de son appui constant. Par ailleurs, je me félicite vivement que nous ayons pu présenter ce rapport au Conseil.

Le rapport fournit un compte rendu factuel des activités du Conseil de sécurité réuni en formation 2231, couvrant la période allant du 20 juin au 13 décembre. Il comprend cinq sous-sections, portant sur le résumé des activités, le contrôle de l'application de la résolution, les communications pertinentes, les principales caractéristiques du fonctionnement de la filière d'approvisionnement, et la transparence, la sensibilisation et les conseils pratiques. Les membres pourront consulter le rapport pour de plus amples détails, mais je tiens à m'arrêter sur quelques grandes lignes.

Premièrement, le Conseil de sécurité s'est réuni une fois en formation 2231 au cours de la période considérée. La réunion a eu lieu le 13 décembre, et les représentantes et représentants du Conseil ont examiné les conclusions et recommandations formulées par le Secrétaire général dans son dix-huitième rapport sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/896), avant sa publication. La Secrétaire générale adjointe DiCarlo a déjà abordé ces éléments dans son exposé.

Deuxièmement, au cours de la période considérée, neuf notes ont été distribuées aux membres de la formation 2231. De plus, cinq communications officielles ont été adressées aux États Membres ou au Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe, et quatre communications ont été reçues en tout d'États Membres et du Coordonnateur. Parmi les communications distribuées figurent les deux

rapports périodiques trimestriels publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en août et en novembre, ainsi que des rapports spéciaux publiés en juin, novembre et décembre. Les principaux aspects des rapports publiés par l'Agence sont dûment repris dans mon rapport. L'AIEA joue un rôle important dans la vérification et la surveillance des activités nucléaires menées en République islamique d'Iran, comme le demande la résolution 2231 (2015). Son travail rassure la communauté internationale sur le fait que le programme nucléaire de la République islamique d'Iran sert des fins exclusivement pacifiques, conformément aux modalités définies dans le Plan d'action global commun. Les rapports du Directeur général remplissent une fonction particulièrement utile à cet égard.

Troisièmement, je signale qu'au cours de la période considérée, aucune nouvelle proposition n'a été soumise au Conseil de sécurité via les procédures de la filière d'approvisionnement. Cette filière constitue un mécanisme essentiel de transparence et de confiance dans le cadre du Plan d'action global commun. Elle reste opérationnelle, et le Groupe de travail sur l'approvisionnement est prêt à examiner toute proposition. Comme mes préopinants l'ont déclaré, le Plan d'action global commun, tel qu'approuvé par le Conseil dans la résolution 2231 (2015), est la meilleure option dont nous disposons pour garantir que le programme nucléaire iranien reste exclusivement pacifique. Tout en étant consciente des conditions difficiles auxquelles se heurte la formation 2231, je pense que grâce au dialogue et au multilatéralisme, nous pouvons tout mettre en œuvre pour veiller à l'application effective du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015), tout en nous appuyant sur la confiance mutuelle et la coopération.

Enfin, je tiens à dire, en tant que Facilitatrice, que j'ai fait tout mon possible pour promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun, qu'elle sous-tend. Au cours des deux dernières années, mon équipe et moi-même avons travaillé en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil, de façon impartiale et transparente, afin d'assumer notre responsabilité partagée. Je remercie tous les membres du Conseil, ainsi que la Mission permanente de la République islamique d'Iran, de leur coopération et de la confiance qu'ils nous ont accordée. Je tiens également à remercier le personnel du Secrétariat de ses conseils inestimables et de son appui indéfectible tout au long de cette période. Ce fut un grand honneur de travailler avec tout le monde sur ce dossier important.

24-40685 5/21

Le Président (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadrice Frazier de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et M. Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne, de leurs exposés. Je remercie également l'Ambassadrice Frazier du travail précieux qu'elle a accompli en tant que Facilitatrice chargée de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) pendant son mandat au Conseil de sécurité.

Lorsque nous nous penchons sur les forces à l'origine de certains des conflits les plus dévastateurs et les plus déstabilisants d'aujourd'hui, le nom d'un pays revient sans cesse: l'Iran. L'Iran continue d'alimenter les conflits et l'instabilité au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde, et ses activités nucléaires restent très préoccupantes. Le rapport du Secrétaire général (S/2024/896) note que l'Iran continue à développer son programme nucléaire, en installant de nouvelles centrifugeuses de pointe et en continuant d'accumuler de l'uranium hautement enrichi. Le rapport publié le 6 décembre par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Grossi, montre lui aussi que l'Iran poursuit sans relâche son programme nucléaire et continue de l'étendre. L'Iran affirme à tout le monde qu'il poursuit des objectifs pacifiques et que ses activités sont destinées à un usage civil. Mais le rapport de l'AIEA remet cela en question. Le Directeur général de l'AIEA a déclaré que l'Iran augmentait sa production d'uranium enrichi à 60 % à un rythme qui accroît considérablement sa capacité à produire rapidement des matières supplémentaires. Tout cela se produit sur fond de déclarations récurrentes des responsables iraniens suggérant que l'Iran pourrait décider de modifier sa doctrine nucléaire et de fabriquer une arme nucléaire.

Nous avons de bonnes raisons de nous inquiéter des intentions de Téhéran. Les actions de l'Iran laissent supposer qu'il n'a aucune intention de démontrer de manière vérifiable que son programme nucléaire est exclusivement pacifique. Nous devons, tous autant que nous sommes, condamner clairement ce comportement dangereux et le fait que l'Iran ne coopère pas avec l'AIEA et ne répond pas aux questions en suspens de cette dernière.

L'Iran a la possibilité de changer de cap et de s'engager sur la voie de la diplomatie. Au lieu de développer son programme et d'alimenter les spéculations sur ses intentions, l'Iran doit prendre des mesures propres à renforcer la confiance de la communauté internationale et à désamorcer les tensions. Les États-Unis considèrent depuis longtemps que la diplomatie est le meilleur moyen de parvenir à une solution durable et efficace pour répondre aux préoccupations de la communauté internationale concernant le programme nucléaire iranien. Et bien que la diplomatie soit la meilleure option, les États-Unis ont également été clairs sur le fait que l'éventualité d'un Iran nucléaire ne serait jamais envisageable. Nous sommes prêts à recourir à toutes les ressources de notre puissance nationale pour y veiller.

Nous sommes également préoccupés par l'évolution des programmes iraniens de missiles balistiques et de drones, armes que l'Iran a employées à plusieurs reprises contre ses voisins au cours de l'année écoulée. En effet, Téhéran continue d'exporter le chaos et la violence dans d'autres pays, en particulier au Moyen-Orient. Le régime s'en vante ouvertement. Les médias iraniens affiliés à l'État se sont eux-mêmes enorgueillis du fait que le pays a fourni des technologies de missiles balistiques interdites aux houthistes, violations attestées par des experts des Nations Unies. L'Iran a été pleinement impliqué dans la fourniture d'armes au Hezbollah. L'Iran a également transféré des technologies de drones et de missiles balistiques à courte portée à la Russie, permettant à cette dernière de poursuivre sa guerre d'agression illégale contre l'Ukraine. Nous savons - il n'y a pas le moindre doute là-dessus – que la Russie a acquis des centaines de drones auprès de l'Iran pour les utiliser contre l'Ukraine avant octobre 2023, en violation de la résolution 2231 (2015).

Il n'est donc pas surprenant que la Russie saute sur toutes les occasions de défendre l'Iran. Mais nous ne pouvons pas laisser la dépendance de la Russie à l'égard de l'Iran dissuader le Conseil d'exiger de Téhéran qu'il respecte ses obligations au titre des différentes résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2231 (2015). Nous devons tous condamner le comportement effronté et déstabilisateur de l'Iran, non seulement dans nos déclarations d'aujourd'hui mais aussi, et surtout, par des actions concrètes. Lorsque l'Iran défie effrontément et en toute impunité le Conseil de sécurité et bafoue ses résolutions, et lorsqu'il méprise les préoccupations claires et constantes de l'AIEA, il sape la crédibilité et l'autorité de l'ONU. Par conséquent, nous devons continuer de demander des comptes à l'Iran et d'honorer notre mandat qui consiste à faire progresser la paix et la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M**<sup>me</sup> **Meyer** (France) : Je remercie le Secrétariat, le représentant de l'Union européenne et la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) pour leurs interventions.

Depuis notre dernière séance en juin (voir S/PV.9666), l'Iran a poursuivi l'escalade de son programme nucléaire, en violation de ses engagements au titre du Plan d'action global commun. L'Iran poursuit l'accumulation d'un stock d'uranium enrichi, qui est désormais 32 fois supérieur aux limites fixées par le Plan d'action. Cela inclut un stock d'uranium hautement enrichi jusqu'à 60 %. Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a souligné que l'Iran était le seul État non doté de l'arme nucléaire à enrichir de l'uranium à de tels niveaux.

Aujourd'hui, l'Iran disposerait de quatre quantités significatives, c'est-à-dire de quatre fois la quantité de matière fissile à partir de laquelle la possibilité de fabriquer une arme nucléaire ne peut être exclue. Ces niveaux d'enrichissement et ces activités n'ont aucune justification civile crédible. L'Iran continue, en outre, d'augmenter ses capacités de production d'uranium enrichi, en installant des milliers de centrifugeuses avancées, y compris sur le site enterré de Fordou, où de telles activités sont proscrites par le Plan d'action.

Ces éléments, issus des derniers rapports de l'AIEA, témoignent de la trajectoire très préoccupante du programme nucléaire iranien. L'Iran a en outre cessé d'appliquer presque toutes les mesures de transparence prévues par cet accord, et a retiré, il y a plus d'un an, l'accréditation de plusieurs inspecteurs expérimentés. Nous devons aussi noter l'absence de coopération techniquement crédible de l'Iran avec l'Agence sur les questions en suspens liées à l'application des garanties. Dans ce contexte, l'Agence a indiqué plusieurs fois qu'elle avait perdu la continuité de sa connaissance sur des pans entiers du programme nucléaire iranien, y compris l'inventaire et la production de centrifugeuses, et qu'elle n'était pas en capacité d'affirmer que le programme était exclusivement pacifique.

L'Iran a multiplié des déclarations très préoccupantes, faisant état de ses capacités techniques à produire des armes nucléaires et d'un possible changement de sa supposée doctrine nucléaire. De telles déclarations vont à l'encontre de l'engagement que l'Iran a pris dans le cadre du Plan d'action, suivant lequel il ne cherchera en aucun cas à obtenir, mettre au point ou acquérir des armes nucléaires. Elles entrent en contradiction avec les obligations de l'Iran au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'Iran poursuit par ailleurs le développement de son programme de missiles balistiques, qui pourraient servir un jour de vecteurs à des armes nucléaires.

Rappelons que les transferts d'armes de l'Iran, y compris de drones vers la Russie, ont commencé dès avant octobre 2023, en violation des dispositions de la résolution 2231 (2015) relatives aux activités balistiques.

La France, avec ses partenaires du groupe E3 poursuit sa mobilisation pour une solution diplomatique. Face aux violations graves et persistantes de l'accord par l'Iran, nous avons déclenché, dès janvier 2020, le mécanisme de règlement des différends prévu par le Plan d'action. Nous avons déployé dans ce cadre des efforts considérables : ceux-ci ont inclus des négociations, en 2021 et en 2022 à Vienne, qui auraient permis le retour des États-Unis à l'accord et de l'Iran à la pleine mise en œuvre de ses engagements. Nous regrettons que l'Iran n'ait pas saisi ces opportunités.

L'escalade nucléaire dans laquelle est engagé l'Iran est très dangereuse. Elle vide le Plan d'action global commun de sa substance et fait obstacle à la reprise d'une voie diplomatique pour répondre aux préoccupations de la communauté internationale sur le programme nucléaire iranien. Elle menace la paix et la sécurité internationales et nécessite à cet égard l'attention du Conseil de sécurité.

Nous appelons encore une fois l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA, dont la France salue les efforts constants. Nous demeurons résolus à rechercher une solution diplomatique pour assurer que l'Iran ne se dote pas de l'arme nucléaire. Nous sommes déterminés à utiliser tous les outils diplomatiques pour y parvenir.

M<sup>me</sup> Benn (Guyana) (parle en anglais) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Lambrinidis et l'Ambassadrice Frazier de leurs exposés. Je salue la participation à la présente séance du représentant de la République islamique d'Iran et de la représentante de la République fédérale d'Allemagne.

Le Guyana prend note du dix-huitième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/896). Nous notons avec préoccupation que le contexte régional entourant le Plan d'action global commun (PAGC) s'est davantage détérioré.

24-40685 7/21

Nous prenons également note du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) du 19 novembre, dans lequel l'Agence continue de souligner ses difficultés à mener les activités de vérification et de contrôle liées au PAGC et à fournir des garanties quant à la nature pacifique du programme nucléaire iranien. Nous avons également pris note des préoccupations concernant la production et l'accumulation d'uranium hautement enrichi par l'Iran, qui dépassent les limites prévues dans le Plan.

Si nous avons pris note des préoccupations du Secrétaire général et de l'AIEA, nous avons également observé un point de convergence important entre les participants au Plan. Dans deux lettres envoyées respectivement le 27 novembre et le 2 décembre, le groupe E3, à savoir l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, et l'Iran ont tous deux exprimé leur attachement à la diplomatie. En outre, nous avons pris note de la décision de l'Iran d'envisager d'accepter la désignation de quatre inspecteurs expérimentés supplémentaires. Le Guyana estime qu'il s'agit là d'indications positives qui doivent être mises à profit pour trouver une voie durable à suivre.

Le Guyana se déclare toujours convaincu que la pleine mise en œuvre du Plan d'action et de la résolution est essentielle pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région et pour instaurer la confiance. Nous soulignons qu'il s'agit d'un impératif en cette période où la région est en proie à une insécurité et une instabilité croissantes, ainsi qu'à une méfiance grandissante entre les pays et au sein de ceux-ci.

Nous devons nous souvenir de la base sur laquelle le Plan a été négocié, à savoir la coopération et la diplomatie. Ces deux principes clefs restent valables et sont encore plus nécessaires dans le contexte actuel. À cet égard, le Guyana exhorte une fois de plus toutes les parties concernées à revenir au Plan. Nous demandons également à l'Iran de s'engager à nouveau à respecter les engagements en matière nucléaire qu'il a pris dans le cadre du Plan.

Le Guyana continue de souligner et de soutenir les efforts indispensables déployés par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, l'AIEA et la filière d'approvisionnement de la Commission conjointe pour faciliter la mise en œuvre de la résolution et du Plan. Je voudrais en outre remercier Malte, en sa qualité de Facilitatrice, de son engagement et des efforts fournis pour promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) au cours des deux dernières années au sein du Conseil de sécurité.

Pour terminer, le Guyana garde l'espoir que l'on puisse faire progresser la mise en œuvre du PAGC avant l'expiration du mandat de la résolution 2231 (2015) en octobre 2025. Nous réitérons nos appels à tous les participants au Plan pour qu'ils s'engagent dans le dialogue et la diplomatie à cette fin. Nous réaffirmons aussi notre attachement à un monde exempt d'armes nucléaires, ce qui ne sera possible que par leur élimination totale.

**M<sup>me</sup> Chanda** (Suisse) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Di Carlo, l'Ambassadrice Frazier et l'Ambassadeur Lambrinidis pour leurs interventions.

La Suisse reste déçue et inquiète de l'état de mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun. La Suisse a exprimé à plusieurs reprises sa vive préoccupation tant au sujet du retrait des États-Unis du Plan d'action, que des différentes mesures prises par l'Iran. Et alors que nous approchons les 10 ans de l'adoption de la résolution 2231 (2015), nous déplorons qu'aucun progrès n'ait été possible ces quatre dernières années pour un retour à la mise en œuvre de ses mesures par toutes les parties.

Face à l'embrasement des conflits dans la région, le maintien de cet élément important du régime international de non-prolifération nucléaire et de la sécurité internationale demeure essentiel. Par conséquent, une mise en œuvre rapide et complète, par toutes les parties, de leurs obligations est impérative et urgente, alors que la date d'extinction de la résolution 2231 (2015) interviendra dans moins d'un an, en octobre 2025. Il nous semble donc primordial d'accélérer l'engagement du Conseil de sécurité sur trois volets ces prochains mois.

Premièrement, le respect des obligations découlant du Plan d'action reste essentiel. À ce titre, les derniers rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) suscitent de nombreuses interrogations au sujet de l'augmentation globale des stocks d'uranium enrichi par l'Iran, notamment les capacités d'enrichissement à 60 % récemment accrues, ainsi que les difficultés rencontrées par l'Agence dans la vérification du caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Plus de 21 mois après la déclaration commune entre l'AIEA et l'Iran, du 4 mars 2023, aucun progrès n'a pu être enregistré, ce qui est insatisfaisant. Les engagements pris dans le cadre de cet accord doivent être pleinement respectés par l'Iran sans délai et les autorités iraniennes doivent coopérer rigoureusement, de manière transparente et sans équivoque avec l'Agence.

Deuxièmement, plusieurs obligations légales découlent de l'accord de garanties entre l'Iran et l'AIEA pour la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au-delà des engagements additionnels entrepris par l'Iran dans le cadre du Plan d'action. Celles-ci doivent être respectées pleinement, par tous les États parties. Nous sommes à ce titre particulièrement alarmés par les discours mettant en cause la doctrine iranienne de ne jamais acquérir d'armes nucléaires. Nous rappelons aussi la nécessité de pleinement mettre en œuvre les obligations juridiquement contraignantes par rapport aux garanties nucléaires, ainsi que les quatre résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, la dernière ayant été adoptée en novembre. En outre, les reproches mutuels de non-respect de telles obligations ne doivent pas être considérés comme une raison de ne pas poursuivre de négociations. Cela mine la confiance nécessaire pour parvenir à un accord et va à l'encontre de la volonté clairement exprimée par les États Membres, le plus récemment dans le Pacte pour l'avenir, de faire avancer le désarmement nucléaire. Enfin, les indications étayées du transfert, depuis l'Iran vers des pays tiers, de systèmes d'armement, tels que des drones, voire des missiles balistiques, en possible violation des résolutions du Conseil de sécurité, nous inquiètent également.

Troisièmement, les développements récents, en particulier le risque d'une escalade vers un conflit régional, nous rappellent l'importance du maintien de la non-prolifération et du désarmement nucléaire. Si cet accord constitue encore un point de référence, nous devons nous atteler au plus vite à retrouver le chemin vers la négociation et à renforcer le dialogue dans l'esprit qui prévalait à Genève, Lausanne et Vienne il y a 10 ans, car c'est par la négociation et le respect des normes que la confiance, véritable pierre angulaire du cadre multilatéral, se bâtit. Nous appelons à la reprise sans délai des pourparlers, et rappelons aux interlocuteurs l'intérêt que nous portons tous au règlement de la question nucléaire iranienne.

Le Conseil doit retrouver une voix commune sur la question de la non-prolifération nucléaire. La Suisse, comme elle l'a fait par le passé en accueillant des étapes critiques de la négociation, se tient prête à faciliter toute solution diplomatique visant au maintien du régime de non-prolifération.

**M. Bendjama** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Lambrinidis et l'Ambassadrice Frazier de leurs exposés.

L'Algérie salue les efforts qu'ils continuent de déployer pour favoriser l'application de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun. L'Algérie réaffirme son soutien indéfectible au Plan d'action global commun, qui reste une réussite majeure de la diplomatie multilatérale. Il apporte également une contribution capitale à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Nous demeurons fermement convaincus que le Plan d'action global commun reste le cadre le plus efficace si l'on veut garantir la nature exclusivement pacifique des activités nucléaires iraniennes, tout en permettant la levée des sanctions. À l'approche de la dernière année de mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), nous soulignons qu'il est de la plus haute importance de préserver le dialogue diplomatique afin de rétablir pleinement le Plan d'action global commun. À cet égard, nous invitons toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout acte de provocation qui serait susceptible d'aggraver les tensions ou de compromettre un règlement diplomatique et qui aurait de graves répercussions, provoquant une crise majeure qui ne servirait les intérêts de personne.

Nous appuyons la coopération actuelle entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et nous nous félicitons de la récente réunion de haut niveau entre l'Iran et l'AIEA, qui s'est tenue le 14 novembre. Dans ce contexte, nous prenons note des débats sur les mesures de vérification technique qui pourraient contribuer à répondre aux préoccupations actuelles. Nous exhortons toutes les parties à tirer parti de ces ouvertures diplomatiques, à faire preuve d'un maximum de souplesse et à œuvrer à la pleine mise en œuvre de leurs engagements respectifs dans le cadre de l'accord.

L'Algérie est fermement convaincue que la diplomatie reste la seule voie viable vers la paix. Nous appelons toutes les parties à intensifier leurs efforts diplomatiques, à tirer parti des progrès accomplis jusqu'à présent et à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à des solutions mutuellement acceptables. L'Algérie est prête à soutenir toutes les initiatives diplomatiques constructives visant à parvenir à la pleine mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) et à préserver le Plan d'action global commun. Nous encourageons vivement le Conseil de sécurité à maintenir son unité à l'appui de cet objectif crucial, en particulier à l'approche de ce moment critique qu'est la dernière année de mise en œuvre de la résolution.

M. Fu Cong (Chine) (parle en chinois): Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'ONU, et l'Ambassadrice

24-40685 **9/21** 

Frazier, Représentante permanente de Malte, et je salue la participation du Représentant permanent de l'Iran et de la Représentante permanente de l'Allemagne à la séance d'aujourd'hui.

Depuis un certain temps, l'Iran a adopté une position constructive sur les questions nucléaires et a régulièrement envoyé des signaux positifs, indiquant à plusieurs reprises sa volonté de relancer les négociations sur la question du nucléaire iranien. L'Union européenne, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ont réagi positivement et ont récemment organisé une nouvelle série de pourparlers avec la partie iranienne. Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique a effectué une visite couronnée de succès en Iran le mois dernier, et les deux parties poursuivent leur coopération sur les questions en suspens ayant trait à la surveillance des garanties liées au nucléaire iranien. Ces avancées positives sont le fruit d'efforts considérables. Toutes les parties concernées doivent saisir l'occasion et se retrouver à mi-chemin afin de reprendre dès que possible les pourparlers sur la question du nucléaire iranien et de veiller à obtenir rapidement des résultats.

À cette fin, nous devons déployer des efforts dans les domaines suivants.

Premièrement, nous devons maintenir le cap général vers un règlement politique et préserver l'efficacité du Plan d'action global commun, plutôt que de le démanteler ou de réinventer la roue. Le Plan a été conclu après plus de 10 ans de négociations laborieuses et a été approuvé par le Conseil de sécurité. Il reste à ce jour la meilleure option et représente le plus grand dénominateur commun pour régler la question du nucléaire iranien par des moyens diplomatiques. Les parties ont déployé des efforts considérables en 2021 et 2022 pour rétablir le respect du Plan et ont même été proches d'un consensus sur le texte final. Les parties doivent apprécier à leur juste valeur les résultats de ces négociations, continuer de concentrer leurs efforts sur la reprise de la mise en œuvre intégrale et effective du Plan, répondre de manière équilibrée aux préoccupations légitimes et raisonnables de toutes les parties, et préserver les droits et les intérêts légitimes des parties.

Deuxièmement, nous devons créer un environnement politique favorable et promouvoir la confiance et la compréhension mutuelles. Les parties ne doivent pas recourir aux sanctions, à la pression ou à l'affrontement à tout bout de champ. Le manque de confiance entre les parties concernées, en particulier entre les États-Unis et l'Iran, est le principal obstacle à la reprise des pourparlers. En tant que partie responsable de la crise nucléaire

iranienne, les États-Unis doivent assumer leur responsabilité historique, faire preuve de bonne volonté politique et promouvoir la reprise des pourparlers, au lieu d'intensifier leurs efforts en recourant à nouveau à des pressions extrêmes. Les autres parties concernées doivent également prendre des mesures positives, promouvoir le dialogue et la collaboration, et continuer de renforcer la confiance mutuelle, afin de créer des conditions propices à la reprise des pourparlers. Le mécanisme dit de retour aux sanctions du Conseil de sécurité ne doit pas être utilisé par certains pays comme un outil d'intimidation, de diplomatie du mégaphone ou de pression. Il n'est pas constructif de brandir à tout bout de champ la menace de ce mécanisme. Cela ne fait qu'éroder la confiance mutuelle et entraver le processus visant à parvenir à un règlement politique.

Troisièmement, nous devons adopter une attitude rationnelle et pragmatique et nous en tenir à la recherche de la vérité à partir des faits au lieu d'élargir ou de compliquer la question du nucléaire iranien. Face à l'instabilité persistante au Moyen-Orient, les parties doivent défendre une vision commune, globale, coopérative et durable de la sécurité, surmonter les divergences et les différends par le dialogue et la consultation, et promouvoir la mise en place d'une architecture de sécurité universellement acceptée au Moyen-Orient, de manière à créer les conditions propices à l'instauration d'une paix durable et d'une sécurité commune. Les parties doivent jouer un rôle constructif en apaisant les tensions régionales et éviter de lier la question du nucléaire iranien à d'autres sujets. Sinon, cela ne fera qu'exacerber les antagonismes, favoriser les affrontements, compliquer davantage la question du nucléaire iranien et, en fin de compte, rendre vains tous les efforts diplomatiques.

Compte tenu des conditions de sécurité internationale actuelles, il est primordial de régler la question du nucléaire iranien par des moyens politiques et diplomatiques afin de maintenir le régime international de non-prolifération, ainsi que la paix et la stabilité dans la région. La Chine appelle une nouvelle fois toutes les parties à agir avec un plus grand sentiment d'urgence, à assumer leurs responsabilités et à reprendre les pourparlers dès que possible, en vue de parvenir à un consensus et d'obtenir des résultats. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et participante au Plan d'action global commun, la Chine continuera de maintenir une position objective et impartiale, d'entretenir des contacts étroits avec toutes les parties et de promouvoir activement le processus politique devant mener au règlement de la question du nucléaire iranien, tout en préservant résolument ses droits et intérêts légitimes et légaux.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Lambrinidis et l'Ambassadrice Frazier des exposés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui.

L'Iran continue de développer son programme nucléaire au-delà de toute justification civile crédible. Non seulement l'Iran ne respecte pas les engagements qu'il a pris au titre du Plan d'action global commun, mais il se livre également à une surenchère verbale dangereuse sur sa capacité et sa doctrine nucléaires. De plus, le stock d'uranium enrichi de l'Iran est déjà plus de 32 fois supérieur aux limites fixées par le Plan d'action. Le 6 décembre, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a indiqué que l'Iran avait considérablement augmenté sa capacité de production d'uranium enrichi jusqu'à 60 %, qui est aujourd'hui environ cinq fois plus élevée qu'il y a un mois. Rien ne justifie que l'Iran stocke de l'uranium hautement enrichi, qui lui permet de produire rapidement assez de matière fissile pour fabriquer plusieurs armes nucléaires. L'Iran est le seul État non doté d'armes nucléaires à enrichir de l'uranium dans de telles proportions. Nous ne devons pas nous faire d'illusions quant aux capacités croissantes de l'Iran. Le programme nucléaire iranien n'a jamais été aussi avancé, et l'AIEA ne peut plus nous assurer que ses objectifs sont exclusivement pacifiques. Nous devrions tous et toutes nous inquiéter de ce que cela signifie pour la non-prolifération au niveau mondial.

L'Iran a le choix. Il peut poursuivre l'escalade au cours des prochains mois, ou choisir la voie de la diplomatie. Il doit opter pour cette dernière option. Le Royaume-Uni et ses partenaires du groupe E3 sont déterminés à trouver une solution diplomatique. Nous poursuivrons le dialogue avec l'Iran afin de trouver un moyen constructif d'aller de l'avant. Il faut toutefois être clair : les dispositions de la résolution 2231 (2015) s'éteindront en octobre 2025, ce qui signifie que nous arrivons à un moment critique. Nous prendrons toutes les mesures diplomatiques qui s'imposent pour empêcher l'Iran de se doter de l'arme nucléaire, y compris en déclenchant, si nécessaire, le mécanisme dit de retour aux sanctions.

**M<sup>me</sup> Blokar Drobič** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Lambrinidis et l'Ambassadrice Frazier de leurs exposés.

Le Plan d'action global commun (PAGC) est sans aucun doute l'une des plus grandes réalisations du multilatéralisme de ces 10 dernières années. Il a institué un régime solide qui traite de manière exhaustive une question de sécurité internationale urgente. Malheureusement, il a subi quelques coups durs depuis le retrait des États-Unis et depuis que l'Iran a commencé à mettre en œuvre les mesures dites correctives.

La Slovénie reste préoccupée par le fait que l'Iran a suspendu la mise en œuvre des mesures de transparence prévues par le PAGC. Lorsque, en outre, l'Iran a décidé de retirer tout le matériel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) servant aux activités de surveillance et de contrôle au titre du PAGC, il est devenu impossible d'avoir une vue d'ensemble du programme nucléaire iranien. Tout cela nuit à la capacité de l'Agence à confirmer le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Dans le même temps, l'Iran a accumulé un stock d'uranium enrichi dont la quantité est désormais près de 32 fois supérieure à la limite fixée par le PAGC. De plus, et comme l'a souligné à maintes reprises l'AIEA, l'Iran est le seul État non doté d'armes nucléaires à produire et à accumuler de l'uranium hautement enrichi et, à ce jour, il en a accumulé près de 200 kilogrammes. Ces inquiétudes sont exacerbées par les derniers faits survenus, l'Iran ayant l'intention d'accroître sensiblement sa production d'uranium hautement enrichi. Et, surtout, nous n'avons toujours pas d'explication crédible sur la manière dont l'uranium hautement enrichi sera ou pourra être utilisé à des fins civiles.

Compte tenu de ces préoccupations, la Slovénie appelle l'Iran à revenir sur ces actions et à s'abstenir de toute nouvelle escalade. La pleine coopération de l'Iran avec l'AIEA reste d'une importance capitale. La Slovénie appuie pleinement l'Agence et la félicite de ses travaux importants.

L'ampleur et la nature opaque du programme nucléaire iranien posent des problèmes qui ne peuvent être réglés seulement au moyen de l'accord de garanties généralisées. Aujourd'hui, cette question est plus préoccupante qu'elle ne l'était avant l'adoption du PAGC. Nous sommes entrés dans la dernière année d'application de la résolution 2231 (2015), et la Date d'extinction se rapproche. Nous restons convaincus que le règlement de la question du nucléaire iranien passe nécessairement par une solution politique. La Slovénie s'associe à l'appel du Secrétaire général à rester déterminés à dégager une solution diplomatique qui rétablisse les objectifs du PAGC.

 $\mathbf{M^{me}}$  Frazier (Malte) (parle en anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

24-40685 11/21

Je tiens en premier lieu à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Lambrinidis de leurs exposés.

Nous saluons le dix-huitième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/896), ainsi que le rapport de la Commission conjointe sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement. Nous avons pris note des deux rapports.

Le Plan d'action global commun (PAGC), ainsi que la résolution 2231 (2015) qui l'a entériné, ont été une grande réussite diplomatique et constituent un instrument crucial pour les efforts de non-prolifération. Toutefois, ces deux dernières années, le climat entourant le PAGC, y compris la dynamique régionale, s'est profondément détérioré, ce qui a eu des incidences néfastes sur la mise en œuvre du Plan.

Au cours de son mandat au sein du Conseil, Malte s'est efforcée de faciliter tous les efforts de dialogue visant à appliquer pleinement la résolution 2231 (2015). Malheureusement, les efforts déployés n'ont pas permis de rétablir le respect des engagements pris au titre du PAGC, notamment le retour à la pleine mise en œuvre du Plan par toutes les parties. Néanmoins, nous demeurons fermement attachés à une solution diplomatique à la question nucléaire iranienne, conformément aux objectifs et à l'esprit du PAGC. Nous continuerons d'appuyer toutes les initiatives en ce sens. À cette fin, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles privilégient la diplomatie. Il s'agit là du seul moyen de garantir un règlement stable et pacifique de cette question.

Dans ses derniers rapports, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dresse un tableau inquiétant de la situation. Elle indique que l'Iran continue d'augmenter son stock d'uranium enrichi, y compris l'uranium enrichi à 60%, ce qui lui a permis d'atteindre ce que l'Agence définit comme étant quatre quantités significatives. Dans le dernier rapport spécial, l'Agence indique également que l'Iran a encore augmenté sa capacité de production. En outre, les activités de contrôle et de vérification menées par l'Agence ont été sérieusement entravées par le non-respect du PAGC par l'Iran, notamment le retrait du matériel servant aux activités de surveillance et de contrôle. L'Agence ne peut donc plus assurer la continuité de ses connaissances, et cela a aussi nui à la capacité de cette dernière de fournir des assurances quant à la nature pacifique du programme nucléaire iranien.

Nous prenons note de la décision de l'Iran d'envisager la reconduction de quatre experts désignés, ce dont le Directeur général de l'AIEA s'est félicité. Dans le même temps, nous réaffirmons notre préoccupation face à la décision de l'Iran de revenir sur la désignation de plusieurs experts. L'annulation complète de cette décision est essentielle pour permettre à l'Agence de mener efficacement ses activités de vérification. Une fois de plus, nous saluons le travail professionnel accompli par l'AIEA. Ses activités de vérification et de contrôle sont indispensables et elle peut compter sur le soutien total de Malte.

Pour terminer, je réaffirme notre appui à une solution diplomatique pour rétablir les objectifs du PAGC. Je remercie également tous les membres du Conseil de leur participation et de nous avoir confié ce rôle. Je les invite à continuer à travailler de manière constructive sur ce dossier et je souhaite à notre successeur un mandat fructueux.

M. Yamazaki (Japon) (parle en anglais) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, S. E. M. Lambrinidis et l'Ambassadrice Frazier de leurs exposés instructifs.

Le Japon réaffirme son appui aux objectifs de non-prolifération visés par le Plan d'action global commun (PAGC). La nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien doit être garantie, et les activités de vérification et de contrôle menées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont essentielles à cette fin. Nous sommes donc profondément préoccupés de constater que le rôle de l'Agence a été gravement compromis par le fait que l'Iran a cessé d'honorer les engagements en matière nucléaire qu'il a pris au titre du PAGC. Cela empêche l'Agence d'assurer la continuité des connaissances concernant, entre autres, la production et le stock de centrifugeuses et d'autres matériels.

Le Japon exprime également sa vive inquiétude concernant l'installation et l'exploitation de nouvelles centrifugeuses avancées et l'augmentation des stocks d'uranium hautement enrichi de l'Iran. En particulier, l'évolution récente du rythme de production d'uranium enrichi à 60 % à Fordou, signalée par l'AIEA, est très inquiétante. Nous soulignons que ce type de comportement nuit à la dynamique de dialogue et nous demandons à l'Iran de cesser et d'annuler ces activités nucléaires provocatrices.

Même en cette période difficile, nous savons que l'Iran a récemment eu des rencontres avec les pays du groupe E3, à savoir l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, ainsi qu'avec l'Union européenne à Genève. Nous

encourageons tous les pays concernés à poursuivre les consultations en vue de reconstituer l'accord nucléaire. Il importe en outre, pour renforcer la confiance, que l'Iran coopère avec l'AIEA et permette à l'Agence de mener efficacement ses activités de vérification. Nous espérons vivement que l'Iran démontrera que son gouvernement est ouvert au dialogue et à la coopération en prenant des mesures concrètes, sans se contenter de paroles, notamment en réglant les questions de garanties en suspens.

La situation au Moyen-Orient est extrêmement instable. Une nouvelle escalade n'est dans l'intérêt de personne. Toutes les parties concernées doivent œuvrer au rétablissement de la paix et de la sécurité grâce à la diplomatie. Pour sa part, le Japon a établi un dialogue avec l'Iran, y compris au plus haut niveau, et il a procédé à un échange de vues direct et sincère sur une série de questions, y compris celles liées au nucléaire. Nous continuerons de déployer des efforts diplomatiques sur la base de nos relations traditionnelles avec l'Iran et d'autres acteurs clefs.

M. George (Sierra Leone) (parle en anglais): Je remercie de leurs exposés M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; et l'Ambassadrice Vanessa Frazier, Représentante permanente de Malte, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Je salue la participation du représentant de la République islamique d'Iran et de la représentante de la République fédérale d'Allemagne à la présente séance.

La Sierra Leone réaffirme son attachement indéfectible aux principes du désarmement, de la non-prolifération et de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'aux efforts diplomatiques visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Nous saluons le dix-huitième rapport du Secrétaire général (S/2024/896), le dix-huitième rapport semestriel de la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/918) et le dix-huitième rapport de la Commission conjointe au Conseil de sécurité sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement et les éventuelles difficultés de mise en œuvre, qui couvre la période allant du 1er juin au 4 décembre 2024 (S/2024/880).

La Sierra Leone rappelle que, dans le dix-septième rapport du Secrétaire général (S/2024/471), celui-ci indique qu'il reste difficile de rétablir l'application du Plan

d'action global commun (PAGC), car la République islamique d'Iran n'est revenue sur aucune des mesures qu'elle avait prises pour s'écarter de ses engagements en matière nucléaire depuis le 8 mai 2019, après que les États-Unis se sont retirés du Plan. En outre, les États-Unis n'ont pas levé les sanctions unilatérales imposées après leur retrait en mai 2018, et ils n'ont pas non plus prorogé les dérogations relatives au commerce du pétrole avec l'Iran. Nous constatons avec une vive préoccupation que les activités de vérification et de contrôle menées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre du PAGC ont été sérieusement entravées par le fait que l'Iran ne respecte plus les engagements relatifs au nucléaire qu'il avait pris au titre du Plan. Cela empêche l'AIEA d'assurer la continuité des connaissances concernant de nombreux aspects du programme nucléaire iranien.

Alors que les positions restent inchangées, la Sierra Leone est gravement préoccupée par les informations faisant état d'un nouveau recul dans la mise en œuvre du PAGC et d'une détérioration des conditions de sécurité dans la région. L'incapacité de l'AIEA de vérifier le stock total d'uranium enrichi de l'Iran depuis février 2021 est particulièrement préoccupante. À la lumière des estimations de l'AIEA concernant le stock d'uranium de l'Iran au 26 octobre, nous avons pris note de la lettre datée du 27 novembre 2024, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Allemagne, le Représentant permanent de la France et la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote S/2024/862, de la réponse, datée du 2 décembre 2024, par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran, publiée sous la cote S/2024/874, et de la lettre datée du 3 décembre 2024, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote S/2024/878. Après avoir examiné les observations, préoccupations et revendications et ripostes de ces parties, la Sierra Leone est pleinement convaincue que les rapports du Secrétaire général, de la Facilitatrice et de l'AIEA sur les activités de vérification et de contrôle en Iran présentent une évaluation juste et équilibrée de l'application de la résolution 2231 (2015). Ils mettent en évidence de graves violations, susceptibles d'exacerber la situation, et soulèvent de sérieuses questions quant au programme nucléaire de l'Iran et à son engagement à l'égard du PAGC et des objectifs de non-prolifération énoncés dans le Plan.

24-40685 **13/21** 

Aussi la Sierra Leone prend-elle dûment note du fait que l'AIEA a également fait état des réunions de haut niveau qu'elle a tenues avec la République islamique d'Iran le 14 novembre, au cours desquelles a été discutée la possibilité que ce pays n'augmente pas davantage son stock d'uranium enrichi jusqu'à 60 %. Nous prenons également note de l'assurance donnée par l'Iran que ses actions sont réversibles et que les armes nucléaires n'ont pas leur place dans la doctrine de défense du pays, et du fait qu'il a souligné que toutes ses activités sont exclusivement menées à des fins pacifiques. Nous appelons à la désescalade et à la coopération avec l'AIEA tandis que l'Iran poursuit son programme d'énergie nucléaire pacifique. À cet égard, nous demandons instamment à l'Iran de revenir sur la décision qu'il avait prise en septembre 2023 d'annuler la désignation de plusieurs inspecteurs expérimentés de l'AIEA, qui sont essentiels pour que l'Agence mène des activités de vérification efficaces en Iran.

Nous félicitons le Coordonnateur du PAGC de ses efforts constants pour mener des consultations avec les participants au Plan d'action et les États-Unis d'Amérique, en œuvrant en faveur d'un éventuel retour de ces derniers au Plan et de son application effective et intégrale. Tandis que nous appelons à un retour au PAGC, nous nous associons au Secrétaire général pour exhorter tous les participants à explorer toutes les options de dialogue et de coopération envisageables. Nous félicitons les participants au PAGC d'avoir réaffirmé leur attachement à une solution diplomatique et leur détermination à garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous saluons la réaffirmation par l'Iran de son engagement sans faille en faveur de la diplomatie et de son intérêt pour une solution fondée sur le respect mutuel, sur l'observation du droit international et sur l'instauration de conditions propices à la négociation.

Il est intéressant de noter qu'au cours de la période considérée, et bien qu'aucune nouvelle proposition n'ait été présentée pour approbation au Conseil de sécurité, le Conseil a reçu quatre nouvelles notifications transmises en application du paragraphe 2 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015), qui prévoit que certaines activités liées au nucléaire et conformes au PAGC n'ont pas besoin d'être autorisées, mais doivent être notifiées au Conseil. Nous félicitons la Commission conjointe et les participants au Groupe de travail sur l'approvisionnement des efforts qu'ils continuent de déployer pour préserver l'intégrité de la filière d'approvisionnement, et nous appuyons pleinement son fonctionnement en tant que mécanisme de transparence et de confiance. Nous faisons écho à la Facilitatrice pour recommander de tirer pleinement parti

de la filière d'approvisionnement. Nous rappelons que la résolution 2231 (2015) demande à tous les États Membres de s'abstenir de toute action susceptible d'entraver le respect des engagements pris en vertu du Plan d'action.

Pour terminer, la Sierra Leone félicite le Secrétaire général, la Facilitatrice et le Directeur général de l'AIEA, ainsi que leurs équipes, de leurs travaux et de leurs rapports. Nous appelons tous les États Membres, ainsi que les organisations régionales et internationales, à prendre les mesures qui s'imposent pour appuyer pleinement l'application du PAGC.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (parle en russe): Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, et M<sup>me</sup> Vanessa Frazier, Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et Représentante permanente de Malte. Nous saisissons cette occasion pour féliciter M<sup>me</sup> Frazier et son équipe d'avoir approuvé le dernier rapport semestriel de la Facilitatrice (voir S/2024/918). Nous remercions nos collègues maltais de leurs efforts actifs et de leur contribution au bon fonctionnement de la formation 2231 au cours des deux dernières années.

Les Coordonnateurs européens de la Commission conjointe du Plan d'action global commun (PAGC) doivent s'inspirer de l'approche objective et équilibrée de Malte. Nous avons écouté attentivement M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies. Hélas, une fois de plus, son exposé ne peut être qualifié d'impartial, pas plus qu'il ne semble chercher à relancer la mise en œuvre de l'accord nucléaire. Bruxelles continue d'abuser de ses pouvoirs et de promouvoir le même discours anti-iranien. L'objectif est clairement de faire le jeu d'un petit groupe de pays qui tentent à tout prix de dissimuler leurs nombreuses violations de la résolution 2231 (2015).

La Fédération de Russie demeure convaincue de la nécessité de respecter pleinement la résolution 2231 (2015) et le PAGC. Il y a neuf ans, les parties au Plan ont démontré que tout problème ou malentendu pouvait être réglé si nous abandonnons les programmes politisés et adoptons une approche pragmatique. L'approbation du PAGC a permis de prendre en compte les intérêts de toutes les parties concernées et a donné à la communauté internationale tous les outils nécessaires pour que personne n'ait de doutes sur la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Cependant, le temps a montré qui était réellement intéressé par des échanges

constructifs et qui cherchait uniquement à promouvoir ses lignes de conduite politiques et de propagande. Le dernier rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/896) montre, tant dans sa forme que dans son contenu, combien la situation actuelle est peu reluisante. Nous constatons désormais que tout cela est une conséquence directe des politiques mal conçues et des violations flagrantes de la résolution par les États-Unis et les parties européennes au PAGC.

Malgré les pressions exercées par les pays occidentaux, le Secrétaire général Guterres n'a pas fermé les yeux sur la réalité objective. Dans son rapport, il constate à juste titre qu'au cours des six derniers mois, les États-Unis n'ont rien fait pour rectifier d'une manière ou d'une autre leurs actes répréhensibles. Je fais avant tout allusion à leur retrait unilatéral du PAGC en 2018 et à l'introduction de sanctions illégales contre l'Iran. Et je ne parle pas seulement des six derniers mois. Le Gouvernement sortant des États-Unis, qui est arrivé au pouvoir en promettant de corriger les erreurs de ses prédécesseurs, n'a absolument rien fait pour faire revenir les États-Unis d'Amérique à l'accord nucléaire, et Washington n'a pas non plus fait preuve d'une quelconque volonté politique en ce sens.

Les parties européennes au PAGC, à savoir le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne, ne se sont pas non plus écartées de la voie tracée par Washington. Malgré leur engagement proclamé en faveur de la diplomatie, elles se servent de n'importe quel prétexte pour attiser l'hystérie anti-iranienne et, ce faisant, elles réduisent les chances de parvenir à toute solution négociée. Elles déforment les faits concernant le programme nucléaire iranien, les présentent d'une manière qui fait le jeu de Washington et de ses alliés, et elles diffusent des données fausses ou non pertinentes. Tout cela est depuis longtemps déjà un outil pour exercer une prétendue « pression maximale » sur Téhéran.

Hélas, force est de constater que certains points du rapport du Secrétaire général laissent également place à l'interprétation. Le rapport cite de manière très sélective les rapports du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) distribués au cours de la période considérée. L'accent est mis une fois de plus sur les extraits indiquant que la rupture des engagements de bonne foi contractés par Téhéran dans le cadre du PAGC a considérablement nui aux activités de vérification et de contrôle de l'AIEA et compromis la continuité des connaissances sur le programme nucléaire iranien. Le rapport fournit des statistiques, sorties de leur contexte, qui suggèrent que l'Iran augmente ses stocks d'uranium

enrichi à 20 et 60 %. Comme le montre la séance d'aujourd'hui, les États-Unis et les parties européennes au PAGC s'emparent activement de ces données et tentent de les utiliser pour réprimander davantage Téhéran.

Mais les représentants de Washington, de Londres, de Paris ou de Berlin diront-ils, ou ont-ils dit, pourquoi l'Iran a pris de telles mesures ? Il s'agit d'une question rhétorique, nous pouvons donc y répondre pour eux, et après nous, j'imagine que nos collègues iraniens le feront aussi. Tout le monde sait que les actes de Téhéran ne sont rien d'autre qu'une réaction à la politique irréfléchie des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne. Ce sont ces pays qui ont été les premiers à s'opposer au PAGC, ce qui a finalement conduit à la réduction des activités de vérification de l'AIEA en Iran. Ce sont ces pays qui ont choisi de négliger leurs obligations internationales en interprétant librement les dispositions du Plan d'action.

Dois-je vraiment rappeler, par exemple, comment le refus unilatéral des États-Unis et des parties occidentales à l'accord nucléaire de lever les restrictions prévues par la résolution 2231 (2015), qui ont expiré en octobre 2023, a assombri la perspective d'une ratification, par le Majlis, du protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées conclu avec l'AIEA ? Et pourtant, les parties européennes au PAGC tentent hypocritement de réprimander Téhéran pour cela.

Nous voudrions rappeler que le gel par l'Iran des mesures volontaires de transparence prévues dans l'accord nucléaire était aussi une réaction aux pratiques illégales des parties occidentales à l'accord. Les tentatives de présenter cela comme une violation des obligations en matière de non-prolifération sont clairement destinées à convaincre celles et ceux qui n'y connaissent rien et, du point de vue juridique, elles ne tiennent absolument pas la route. S'ils souhaitaient réellement une plus grande transparence, ce que Téhéran était prêt à accommoder et a confirmé à plusieurs reprises, Washington, Londres, Paris et Berlin auraient pris des mesures concrètes pour revenir à la mise en œuvre intégrale de l'accord nucléaire. Cependant, ils n'ont pas voulu le faire et ont plutôt choisi de compromettre les efforts déployés au niveau multilatéral pour relancer le PAGC. Puisque la troïka occidentale n'est pas disposée à aller dans cette direction, nous devons nous laisser guider par les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'accord de garanties généralisées conclu avec l'AIEA, auquel l'Iran se conforme de bonne foi.

24-40685 **15/21** 

La République islamique d'Iran était et reste l'État le plus étroitement et méticuleusement vérifié parmi tous les membres de l'AIEA. La communauté internationale reçoit de l'Agence toutes les informations sur les activités nucléaires en Iran. La coopération entre l'AIEA et l'Iran se poursuit, comme l'a clairement démontré la visite du Directeur général Rafael Grossi à Téhéran les 14 et 15 novembre. Les résultats fructueux de ces réunions transparaissent dans les deux rapports dont nous sommes saisis aujourd'hui : le rapport du Secrétaire général et le rapport de la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Pourtant, les États-Unis, le Royaume-Uni et les deux pays européens font tout pour se voiler la face. Ils font même tout pour réduire à néant les accords entre l'AIEA et les dirigeants iraniens. Les membres du Conseil n'ont pas besoin de chercher bien loin pour en trouver des exemples. Il suffit de regarder l'adoption d'une résolution anti-iranienne par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA qui a été encouragée par les pays occidentaux en novembre. Dans le même ordre d'idées, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ont distribué au Conseil de sécurité, selon une mauvaise tradition, deux lettres (S/2024/862 et S/2024/886) à la toute fin des travaux sur les rapports semestriels du Secrétaire général et de la Facilitatrice, apparemment dans une tentative désespérée de truffer ces rapports de passages anti-iraniens.

En bafouant cyniquement les accords conclus précédemment et en invoquant des arguments sans fondement, les États-Unis et les parties européennes au PAGC indiquent clairement qu'ils ne respecteront pas les obligations qui leur incombent en vertu de la résolution 2231 (2015). Dans le même temps, ils font tout ce qu'ils peuvent pour rejeter sur Téhéran la responsabilité de la stagnation et de l'effondrement final de l'accord nucléaire. Je tiens à préciser qu'exagérer agressivement les menaces qui, prétendument, émaneraient du programme nucléaire iranien ne doit pas servir à mettre sur le dos de Téhéran les fautes, les erreurs d'appréciation et les violations flagrantes de la résolution 2231 (2015) et du PAGC que l'Occident commet.

Nous ne sommes pas du tout surpris que certains pays occidentaux aient décidé, par la force de l'habitude, de transformer la présente séance en un nouvel exercice de dénigrement de tous les pays qu'ils n'aiment pas, y compris la Fédération de Russie. Ils ne reculent devant rien dans leur campagne de dénigrement : ils ont recours à des accusations a posteriori de violations de la résolution

2231 (2015), qui a déjà cessé de produire ses effets, et à des insinuations sur la question ukrainienne qui n'ont absolument rien à voir avec les questions débattues. Mon pays a réfuté à plusieurs reprises et de manière catégorique ces accusations, en démontrant le caractère non fondé des arguments avancés par les délégations occidentales. Tous ceux qui le souhaitent peuvent prendre connaissance de nos déclarations et des lettres pertinentes que nous avons distribuées au Conseil de sécurité.

Nous devons à présent aborder une autre question très sérieuse. Malheureusement, certains pays ne se contentent pas d'affabuler sur l'état du programme nucléaire iranien, sans tenir compte de la réalité. Parfois, ils ont même recours à des menaces directes. Nous faisons référence aux discours irresponsables du Royaume-Uni et des deux pays européens sur leurs intentions de déclencher le mécanisme dit de retour aux sanctions. La Fédération de Russie a déjà expliqué à maintes reprises que cette initiative n'aurait aucun fondement politique ou juridique. En 2020, nous avons distribué une lettre adressée au Conseil de sécurité contenant une analyse exhaustive à ce sujet (S/2020/816). Les références faites par les pays occidentaux à leur activation, à l'époque, du mécanisme de règlement des différends au Forum pour la coopération en matière de sécurité sont absolument sans fondement. Il n'a jamais été activé, compte tenu des nombreuses violations de procédure commises par nos collègues occidentaux. Par conséquent, toute tentative des Européens d'emprunter la voie du mécanisme de retour aux sanctions est vouée à l'échec.

Nous sommes toutefois confrontés à des discours beaucoup plus dangereux. À en juger par les informations diffusées dans les médias, certains États n'excluent pas l'option d'un recours à la force contre l'Iran. Nous l'avons remarqué en particulier dans des publications récentes du Wall Street Journal et du Times of Israel. Il en ressort que la prochaine Administration des États-Unis et les hauts dirigeants d'Israël considèrent qu'il est possible de lancer des frappes contre les installations nucléaires iraniennes.

Nous espérons que les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale enverront un message ferme et sans ambiguïté aux faucons des États-Unis et d'Israël. Les frappes militaires contre le territoire iranien, y compris contre les infrastructures nucléaires et énergétiques qui s'y trouvent, sont inacceptables. Outre le fait que de telles mesures échoueront, elles sont synonymes de désastre pour le monde entier, avec des conséquences extrêmement graves, notamment sur les plans radiologique et humanitaire. Je pense qu'il

est clair pour tout le monde que cela aurait des répercussions sur la situation déjà dramatique du Moyen-Orient. Par conséquent, il est irresponsable et immoral de tenter de spéculer sur ce sujet, sans parler d'entreprendre une action concrète en la matière.

Il y a neuf ans, la communauté internationale a rejeté catégoriquement les approches militaires et basées sur la force, faisant un choix clair en faveur de la diplomatie. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général a toujours défendu une position similaire, exhortant les parties à trouver une solution fondée sur le multilatéralisme. À cet égard, nous sommes fermement convaincus que la position de trois membres du Conseil de sécurité ne doit pas ébranler la conviction de l'écrasante majorité de nos collègues selon laquelle une approche constructive s'impose pour régler les questions relatives au PAGC. Nous espérons que tous les acteurs principaux feront preuve de la volonté politique requise à cet égard, en gardant à l'esprit que la résolution 2231 (2015) reste en vigueur jusqu'en octobre 2025.

M. Hwang (République de Corée) (parle en anglais): Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, et S. E. l'Ambassadeur Lambrinidis de leurs exposés. J'adresse également mes remerciements à la Représentante permanente de Malte, Vanessa Frazier, pour le dévouement dont elle a fait preuve ces deux dernières années en tant que Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Au cours des six mois qui se sont écoulés depuis notre dernière séance consacrée à cette question (voir S/PV.9666), nous avons le regret de constater que non seulement la situation ne s'est pas stabilisée, mais qu'elle s'est encore détériorée. La République de Corée est préoccupée par les points suivants.

Premièrement, nous sommes très inquiets de l'évaluation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) selon laquelle l'Iran continue d'accroître son stock d'uranium enrichi, qui est désormais 32 fois supérieur à la limite fixée par le Plan d'action global commun (PAGC). Nous jugeons particulièrement préoccupante l'accumulation par l'Iran d'uranium hautement enrichi jusqu'à 60 %, qui ne peut être justifiée par une utilisation à des fins civiles.

Deuxièmement, nous notons avec une vive inquiétude que, selon les derniers rapports de l'AIEA, l'Iran est en train d'installer de nouvelles cascades de centrifugeuses avancées à l'installation d'enrichissement de combustible de Fordou, afin de produire de l'uranium enrichi à 60%. Cette mesure est particulièrement décevante compte tenu des récents signes encourageants selon lesquels l'Iran aurait discuté avec l'Agence de la possibilité de plafonner son stock d'uranium enrichi à 60%.

Troisièmement, il est également très inquiétant que l'AIEA s'estime déjà incapable d'assurer la continuité des connaissances sur le programme nucléaire iranien en raison des violations persistantes, par l'Iran, de ses propres engagements. Si l'Iran souhaite réellement rassurer la communauté internationale sur la nature pacifique de son programme nucléaire, l'AIEA doit pouvoir mener ses activités de contrôle et de vérification sans entrave.

Grâce à sa longue expérience de la situation en Corée du Nord, le Conseil est bien conscient des conséquences que peut avoir le non-respect de telles mesures. L'Iran doit coopérer le plus étroitement possible avec l'AIEA dans l'esprit de la déclaration conjointe de mars 2023. Dans ce contexte, nous prenons note du fait que l'Iran a récemment indiqué qu'il envisageait d'accepter la désignation de quatre inspecteurs expérimentés supplémentaires de l'AIEA. Nous espérons que l'Iran concrétisera cette intention et nous l'appelons à le faire.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre soutien indéfectible à un règlement diplomatique et pacifique de la question nucléaire iranienne. Nous saluons les efforts persistants déployés par l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Union européenne et le Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, en vue de dialoguer avec l'Iran. Le PAGC arrivant à expiration en octobre 2025, dans moins d'un an, nous jugeons primordial de régler cette question par la diplomatie. À cette fin, toutes les parties doivent s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver les tensions et faire preuve d'une attitude constructive.

Malheureusement, les récents faits nouveaux, notamment les informations faisant état de transferts de missiles balistiques et de drones depuis l'Iran vers des tiers, compromettent les perspectives de négociations avec l'Iran. Face à des événements inattendus et à la volatilité croissante dans la région, y compris la situation en Syrie, l'avenir du PAGC est de plus en plus compromis. Pour éviter que la crise régionale ne s'aggrave encore et pour préserver l'intégrité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est déjà fortement entamée par la Corée du Nord, nous exhortons toutes les parties à prendre part d'urgence aux efforts diplomatiques et à trouver un moyen de revenir au respect de ce plan de part et d'autre. La République de Corée est prête à apporter son plein appui à cette action cruciale.

24-40685 **17/21** 

M. Fernandes (Mozambique) (parle en anglais): Je remercie la présidence américaine du Conseil d'avoir organisé la présente séance sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015). Je remercie également M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et l'Ambassadeur Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne, de leurs commentaires. Nous remercions la Représentante permanente de Malte de son rôle et de son dévouement en sa qualité de Facilitatrice chargée de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Nous saluons également la participation du Représentant permanent de la République islamique d'Iran et de la Représentante permanente de l'Allemagne à la présente séance.

L'évolution du paysage géopolitique au Moyen-Orient souligne l'importance cruciale de la résolution 2231 (2015) pour prévenir une nouvelle escalade et la prolifération des armes de destruction massive dans la région. Il s'agit notamment de renforcer les mécanismes de vérification et de contrôle, ainsi que de promouvoir les efforts diplomatiques visant à désamorcer les tensions et à prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes convaincus qu'un dialogue et une coopération soutenus peuvent faire la différence pour garantir la paix et la sécurité mondiales dans un contexte international déjà sensible et fragile.

L'absence persistante de progrès dans la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) reste préoccupante et souligne que les participants au Plan d'action global commun (PAGC) doivent redoubler d'efforts afin de concrétiser le retour à l'application pleine et effective du Plan et de la résolution 2231 (2015). Nous sommes vivement préoccupés par le fait que, depuis mai 2019, la République islamique d'Iran n'est pas revenue sur les mesures qu'elle avait prises pour s'écarter de ses engagements en matière nucléaire à la suite du retrait des États-Unis du PAGC, ce qui a conduit à une augmentation importante de son stock d'uranium enrichi. Nous notons également avec inquiétude que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'a pas été en mesure de vérifier le stock total d'uranium enrichi de l'Iran depuis février 2021. Nous demandons à l'Iran de coopérer pleinement avec l'Agence conformément aux dispositions de la résolution 2231 (2015).

La confrontation exacerbe souvent les tensions au lieu de les régler. Il est capital de mettre l'accent sur la coopération et la diplomatie pour régler des problèmes complexes comme la situation nucléaire iranienne. Nous

exhortons donc tous les pays qui entretiennent des liens étroits avec l'Iran à user de leur influence pour persuader le pays d'honorer ses obligations au titre du PAGC. De même, nous plaidons pour que l'AIEA renforce ses activités de vérification et de contrôle liées au PAGC afin de s'assurer que l'Iran respecte ses engagements. En mobilisant une coopération mondiale et en renforçant le contrôle de l'AIEA, nous pouvons créer un environnement plus sûr et plus stable, qui permettra de répondre efficacement aux préoccupations légitimes suscitées par le programme nucléaire iranien.

Le Mozambique croit fermement à l'importance de nouvelles mesures de confiance, d'un recours efficace à tous les canaux diplomatiques et d'un dialogue multilatéral pour garantir la paix et la stabilité. C'est dans ce contexte que l'ONU doit continuer d'offrir aux nations une plateforme leur permettant de se réunir et d'œuvrer ensemble à la réalisation d'objectifs communs.

Pour terminer, nous plaidons pour l'élimination complète des armes nucléaires en raison de la terrible menace qu'elles font peser sur l'humanité. Pour atteindre cet objectif, il faut un engagement sans faille et une action collective de la part de la communauté internationale.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (parle en espagnol): Je remercie de leurs exposés instructifs la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le représentant de l'Union européenne, M. Lambrinidis. Je salue également les précieux travaux de l'Ambassadrice Vanessa Frazier, en tant que Facilitatrice chargée de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

L'Équateur déplore que ces deux dernières années, pendant lesquelles mon pays a été membre du Conseil de sécurité, aient été marquées par l'impasse dans laquelle se trouve le Plan d'action global commun (PAGC) et par une absence de progrès véritables dans le traitement de cette question, en raison d'actions unilatérales qui sont en contradiction avec les engagements pris en vertu de la résolution 2231 (2015). Alors que nous approchons de la dernière année de mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), comme l'a noté le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la question (S/2024/896), les acteurs concernés par le PAGC doivent rester déterminés à dégager une solution diplomatique qui permettra d'atteindre les objectifs définis dans le Plan. L'Équateur réaffirme que le dialogue et la coopération dans le cadre du PAGC sont les meilleurs moyens de traiter la question du nucléaire iranien.

Mon pays réaffirme également son appui à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et au rôle crucial qu'elle joue dans la vérification et le contrôle des activités nucléaires de la République islamique d'Iran. Je souligne une fois de plus que seule une coopération pleine et efficace avec l'AIEA permettra de rétablir la confiance de la communauté internationale dans la nature pacifique du programme nucléaire iranien. Je demande donc que l'accès nécessaire soit accordé à l'Agence pour qu'elle puisse mener à bien ses activités de vérification.

La paix et la sécurité internationales sont le résultat d'un engagement commun en faveur du respect du droit international, de la transparence et d'une véritable coopération. Dans cette perspective, il est essentiel que tous les acteurs concernés donnent la priorité à la diplomatie et au multilatéralisme comme base pour régler les problèmes relatifs au PAGC. L'Équateur se joint à l'appel à redoubler d'efforts en faveur d'une solution négociée dans le cadre de laquelle l'intérêt collectif et la sécurité mondiale prévalent sur les intérêts individuels.

Pour terminer, je réaffirme la position de l'Équateur : il n'existe pas de « bonnes mains » dans lesquelles les armes nucléaires pourraient se retrouver. J'appelle donc tous les États concernés à travailler ensemble non seulement pour revitaliser le PAGC, mais surtout pour renforcer le régime multilatéral de non-prolifération, pilier fondamental de la stabilité mondiale et de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M<sup>me</sup> Leendertse (Allemagne) (parle en anglais): Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadrice Frazier et l'Ambassadeur Lambrinidis de leurs exposés et de leurs efforts constants pour promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

Il ne fait aucun doute que l'Iran ne respecte pas les engagements qu'il a pris en matière nucléaire dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC). Ce non-respect, bien attesté par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ne cesse de s'aggraver. Depuis cinq ans, l'Iran s'éloigne de plus en plus du PAGC convenu en 2015. Comme nous venons de l'entendre, l'AIEA a constaté que l'Iran a considérablement augmenté le taux de production d'uranium enrichi à 60 %. En outre, comme l'AIEA et les membres du Conseil l'ont déclaré, l'Iran est le seul État non doté d'armes nucléaires à enrichir de

l'uranium à 60%. Pourquoi ? Cette tendance à l'escalade doit cesser maintenant.

Avec nos partenaires, nous n'avons ménagé aucun effort au fil des ans pour ramener l'Iran au plein respect du PAGC. En 2022, l'Iran a refusé de saisir une occasion diplomatique cruciale de convenir d'un PAGC révisé. Depuis lors, ses actions ont encore davantage affaibli le Plan d'action. Nous estimons qu'il est grand temps que l'Iran revienne sur l'expansion de son programme nucléaire en prenant des mesures concrètes et vérifiables.

Pour restaurer la confiance, il faut aussi que l'Iran permette à nouveau à l'AIEA d'avoir un accès total. Nous sommes extrêmement préoccupés que l'AIEA ne soit plus en mesure d'assurer la continuité des connaissances sur des éléments clefs du programme nucléaire iranien, l'Iran continuant de restreindre la capacité d'observation de l'Agence. Nous exhortons l'Iran à renouer avec une transparence totale.

L'Iran a toujours souligné son engagement à ne pas obtenir, mettre au point ou acquérir une arme nucléaire. Le non-respect persistant des engagements pris par l'Iran, ainsi que ses récentes déclarations, y compris celles de fonctionnaires iraniens, suscitent de vives inquiétudes quant à cette intention proclamée. Ils sont en contradiction flagrante avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel l'Iran est partie. L'Iran met donc en péril le système international de non-prolifération. Nous l'exhortons à respecter ses engagements au titre du Traité sur la non-prolifération en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

Le Conseil peut être assuré que toutes les mesures que nous avons prises, y compris la décision de ne pas lever certaines restrictions à la Date de transition, sont pleinement conformes au PAGC et à la résolution 2231 (2015). Nous n'avons pas pris ces mesures à la légère. Nous avons négocié de bonne foi et essayé de résoudre les problèmes. À la lumière du non-respect iranien, nous avons dû agir et nous nous réservons la possibilité de prendre d'autres mesures.

La résolution 2231 (2015) expirera dans moins d'un an, comme de nombreux orateurs l'ont mentionné, et le temps presse. Nous restons fermement déterminés à œuvrer en faveur d'une solution diplomatique qui réponde pleinement aux préoccupations concernant le programme nucléaire iranien. Pour que cela porte des fruits, l'Iran doit de toute urgence changer de cap et engager un dialogue de bonne foi. L'objectif de notre réunion avec l'Iran à Genève était précisément de transmettre ce message.

24-40685 **19/21** 

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Iravani (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Comme il s'agit du dernier rapport de Malte en tant que Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), je remercie sincèrement l'Ambassadrice Frazier et son équipe de leurs efforts dévoués au cours des deux dernières années.

L'Iran prend note du rapport du Secrétaire général (2015) (S/2024/896). Dans ce rapport, le Secrétaire général exhorte tous les participants au Plan d'action global commun (PAGC), ainsi que les États-Unis, à rester fermement déterminés à dégager une solution diplomatique qui rétablisse les objectifs initiaux de l'accord. Il y invite également toutes les parties à donner la priorité au multi-latéralisme et à la diplomatie, les principes mêmes qui ont permis l'adoption de l'accord en 2015. L'Iran réaffirme son attachement indéfectible à cet appel et à la poursuite de ces principes communs.

Nous avons écouté attentivement la déclaration du représentant de l'Union européenne. Cependant, malgré le rôle que joue l'Union européenne en tant que Coordonnateur de la Commission conjointe du PAGC, qui devrait la rendre impartiale, cette déclaration était, malheureusement, encore une fois politisée, partiale et à sens unique.

Les accusations infondées portées aujourd'hui contre l'Iran par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ne peuvent pas déformer la situation sur le terrain, ni servir à occulter ou à justifier leurs propres manquements aux engagements pris dans le cadre du PAGC et de la résolution 2231 (2015). La cause profonde de la situation actuelle est indéniable : les États-Unis se sont retirés unilatéralement de l'accord, se sont soustraits à leurs obligations et ont rétabli toutes les sanctions qui avaient été levées, tandis que les trois pays membres du groupe E3 n'ont pas respecté leurs engagements au titre de l'accord.

À maintes reprises, l'Iran a clairement indiqué que les mesures correctives qu'il avait prises étaient pleinement conformes aux droits que lui confèrent les paragraphes 26 et 36 du PAGC, en réponse au retrait unilatéral des États-Unis et au non-respect par le groupe E3 de ses obligations, et cherchaient à rétablir l'équilibre des engagements. Par conséquent, non seulement les allégations de non-respect par l'Iran sont factuellement incorrectes, mais elles reposent également sur des

interprétations arbitraires et trompeuses du PAGC. Ces allégations ne visent qu'à détourner l'attention des violations constantes des membres du groupe E3, telles que leur refus de mettre en œuvre leurs engagements à la Date de transition. La réimposition des sanctions levées et l'introduction de nouvelles mesures restrictives illégales constituent une violation flagrante du PAGC et de la résolution 2231 (2015).

Le programme nucléaire de l'Iran est et a toujours été exclusivement pacifique, soumis au régime de surveillance le plus rigoureux de l'histoire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les allégations selon lesquelles l'Iran cherche à se doter d'armes nucléaires sont infondées et provocatrices. L'Iran reste fermement attaché au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à son droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ne transigera jamais sur les droits légitimes que lui confère le Traité. En dépit d'accusations infondées et de la quête d'une résolution répondant à des motivations politiques par le groupe E3 et les États-Unis, l'Iran est déterminé à poursuivre sa coopération avec l'AIEA conformément à ses obligations.

La motion de censure contre l'Iran adoptée lors de la récente réunion du Conseil des gouverneurs, malgré une visite constructive et fructueuse du Directeur général de l'AIEA à Téhéran en novembre, montre que le groupe E3 et les États-Unis ont un programme politisé visant à saper la diplomatie, la confiance et jusqu'aux principes nécessaires à un dialogue constructif.

L'Iran condamne catégoriquement toute menace d'invocation du « mécanisme de retour aux sanctions » par le groupe E3, une action qui serait à la fois illégale et contre-productive. Soyons clairs, une fois pour toutes : le « mécanisme de retour aux sanctions » n'est pas un outil dont il dispose pour menacer abusivement l'Iran. L'Iran a très clairement fait savoir qu'une telle provocation donnerait lieu à une réponse ferme et proportionnée. Cette position a été relayée explicitement par le Président iranien de l'époque dans une lettre adressée aux dirigeants du groupe E3 le 8 mai 2019. Le recours au « mécanisme de retour aux sanctions » pour réappliquer les dispositions des résolutions annulées créera une crise majeure qui ne sera dans l'intérêt d'aucune des parties.

L'Iran a toujours agi de bonne foi pour préserver l'environnement nécessaire à la relance du Plan d'action, même après le retrait des États-Unis et la persistance des pays du groupe E3 à violer leurs engagements. L'Iran s'est engagé de bonne foi dans les pourparlers de Vienne, faisant preuve d'une très grande souplesse pour parvenir

à un accord équilibré et mutuellement bénéfique. Malheureusement, l'approche irréaliste adoptée par le groupe E3 et les États-Unis, à laquelle s'ajoutent un manque de volonté politique, des considérations politiques nationales et des tentatives d'assujettir les négociations à des questions hors sujet, a, en définitive, fait échouer les efforts déployés pour relancer l'accord. Blâmer l'Iran pour l'échec des négociations est à la fois injuste et factuellement incorrect. L'Iran rejette également les tentatives de faire le lien entre les engagements pris par l'Iran dans le cadre du Plan d'action et des questions régionales et géopolitiques qui n'ont rien à voir. Les allégations concernant de prétendus transferts d'armes de l'Iran à la Russie en vue de leur utilisation dans le conflit ukrainien sont totalement infondées et motivées par des considérations politiques. De même, les accusations concernant le programme de missiles de l'Iran, qui ne relève pas du champ d'application de la résolution 2231 (2105), sont hors de propos et sans fondement.

Au lieu de détourner l'attention sur des menaces fabriquées de toutes pièces, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, membres permanents du Conseil de sécurité, doivent laisser le Conseil s'acquitter de ses responsabilités et lutter contre les véritables sources d'insécurité et d'instabilité dans notre région : l'arsenal nucléaire illicite du régime israélien, ses décennies d'agression et d'occupation et sa campagne actuelle de crimes de guerre systématiques, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza. En outre, l'agression incessante et les crimes atroces d'Israël contre la Syrie et le Liban soulignent qu'il est le principal moteur de la violence et de l'instabilité dans la région. La complicité des États-Unis, dont le soutien militaire, financier et politique indéfectible a permis à Israël de commettre des atrocités dans la région, est tout aussi déstabilisante. Cette hypocrisie flagrante non seulement encourage Israël à commettre ses crimes, mais porte également gravement atteinte à la paix régionale, au droit international et aux principes mêmes que le Conseil a le devoir de défendre.

L'Iran reste fermement attaché à la diplomatie et au dialogue, seule voie viable pour aller de l'avant. Dans le souci de travailler de manière constructive, la délégation iranienne a tenu des séries de discussions de fond avec les délégations des pays du groupe E3 et de l'Union européenne à New York, en marge de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, puis les 28 et 29 novembre à Genève. Ces discussions avaient pour but d'échanger des points de vue sur la situation actuelle et de déterminer les pistes à suivre pour relancer les négociations sur le nucléaire. L'Iran a fait preuve de sérieux et de sincérité dans le cadre de ces discussions et attend de ses homologues qu'ils fassent de même. Il a été convenu à Genève de continuer de s'employer dans les semaines à venir à créer un environnement propice à des négociations fructueuses.

Pour être efficace, la diplomatie doit être fondée sur le respect mutuel, la réciprocité et un attachement sans faille au droit international. Le groupe E3 et les États-Unis doivent renoncer aux approches conflictuelles et s'engager véritablement dans la voie de la diplomatie. Pour avancer, il faut un engagement responsable et constructif, et non des menaces, de la coercition ou des pressions. L'expérience passée a montré que les menaces et les pressions sont inefficaces contre l'Iran, qu'elles ne font que saper la confiance et compliquer les efforts futurs. Nous sommes fermement convaincus que le Plan d'action global commun reste un cadre solide et efficace pour régler les crises inutiles et fabriquées de toutes pièces concernant le programme nucléaire pacifique de l'Iran. L'Iran est prêt à engager un véritable dialogue, à condition que les autres fassent preuve d'une volonté politique sincère et respectent le droit international.

La séance est levée à 16 h 55.

**24**-40685 **21/21**